

1985

LA 91 RAISON

"LA RAISON 91" Organe de la
Fédération de l'Essonne des
Libres Penseurs"
Siège social: Robert DUGUET
8 Allée Baden Powel YERRES
91 330.
Tél: 948 47 76.



"Le danger pour la République,
c'est de voir le Parti Clérical
devenir républicain."
Paul BERT.

avant juin 1985

21 au 25 AOUT, COULOMIERS.

Tous les LIBRES PENSEURS de l'ESSONNE
sont fraternellement invités au
C O N G R E S F E D E R A L

qui aura lieu

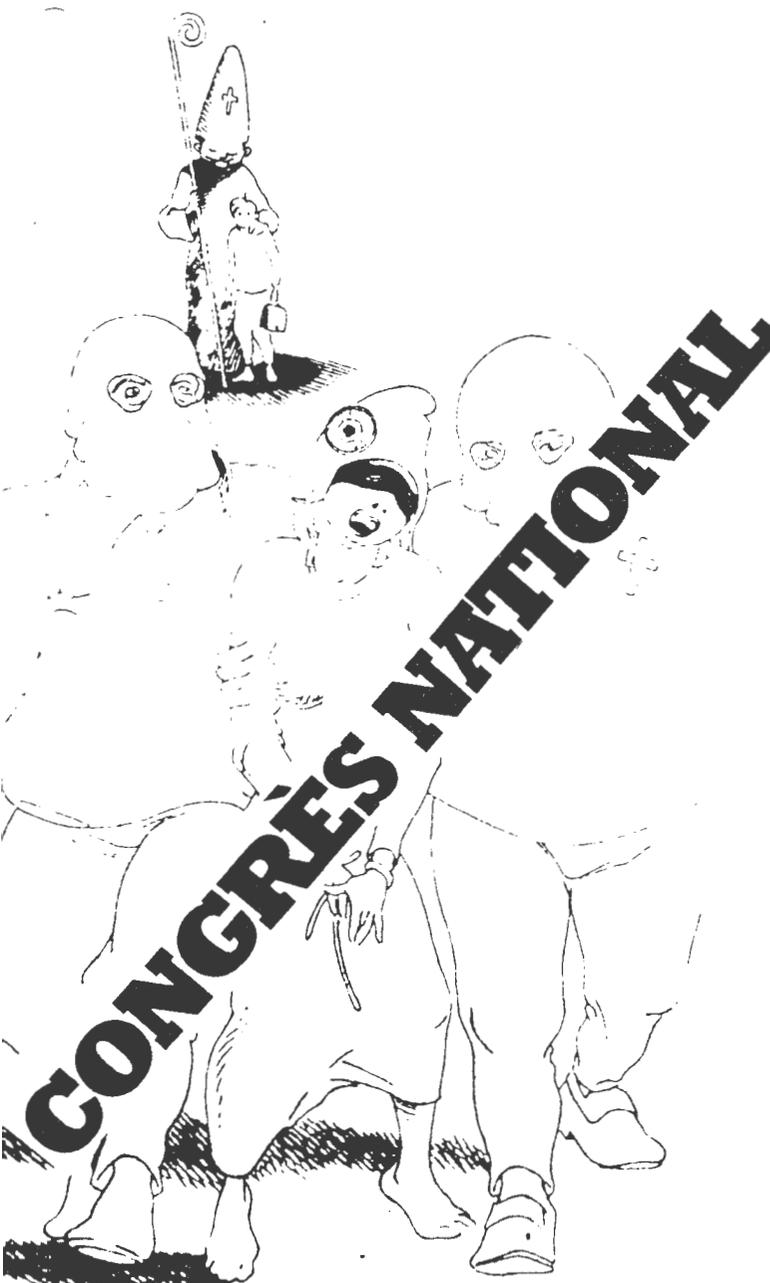
LE J E U D I 2 0 J U I N
20H30 A LA BOURSE DU TRAVAIL DE MASSY.

ORDRE DU JOUR:

20H30:Assemblée Générale.

23H:Vin d'honneur et légère collation
anticléricale et républicaine.

Certains camarades n'ont pas encore réglé
leur cotisation 1985. Nous les invitons à
le faire très rapidement car nous avons
besoin d'argent pour propager nos idées.
TOUS NOS SYMPATHISANTS ET AMIS SONT NATU-
RELLEMENT CONVIES A CE CONGRES. Une invita-
tion sera envoyée ultérieurement aux orga-
nisations ou personnalités qui défendent
la laïcité.

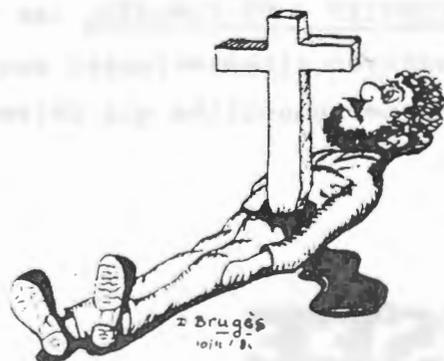


DE LA LIBRE PENSÉE

DE CHAUNY A COULOMIERS.

Le congrès de Chauny adopta "l'Appel aux citoyens". Celui de Bordeaux avait dénoncé le caractère antilaïque des réformes en cours, notamment le plus beau fleuron Falloux-Savary. Nous pouvons dire aujourd'hui que l'orientation de Chauny, a permis l'activité indépendante des Fédérations de la Libre Pensée, dans la voie de la reconstruction du mouvement laïque. Notre Fédération a popularisé cet appel, qui a permis de gagner à notre combat de nouveaux adhérents et de constituer un Bureau Fédéral, qui est désormais l'organe exécutif de notre association. Nous souhaitons vivement que, compte tenu de l'actualité générale, l'Appel de Chauny soit reconduit par le congrès de Coulomiers, qu'il continue de servir de point d'appui pour convoquer dès l'automne des initiatives départementales, du type banquets républicains, afin d'élargir le rayonnement de la Libre Pensée et de contribuer à recomposer une représentation laïque.

Notre Fédération a participé le 5 décembre 1984 à Massy à un meeting organisé par la F.C.D.L. (Fédération des Cercles de Défense Laïque), soutenu par un appel de personnalités démocratiques, dont plusieurs de nos amis libres penseurs,



Nous avons enregistré avec satisfaction la présence de plus de deux cents citoyens à cette manifestation de défense de la laïcité de l'Ecole et de l'Etat. Notre association s'est exprimée par la voix de Roger Huron. Conformément aux positions définies nationalement par le bureau de la F.C.D.L. et par la C.A.N. de la Libre Pensée, nous continuerons à prendre des initiatives communes avec la F.C.D.L., dans le cadre de nos mandats de congrès.

Notre Fédération a invité Catherine Kintzler, auteur du livre "Cendrecet, de l'Instruction Publique à la Naissance du Citoyen" pour tenir une conférence sur le thème de son ouvrage. Ce 27 mars, plus d'une trentaine de militants représentatifs, en présence de Joseph Berny, secrétaire national, étaient venus s'informer et participer à la discussion. Remontant aux sources de la pensée républicaine, notre amie Catherine devait expliquer que l'Instruction publique laïque était précisément fondatrice de la qualité de citoyen. A la lumière de cette expérience elle s'appliqua à démontrer le caractère fondamentalement obscurantiste et antilaïque de la politique en cours, notamment le récent rapport Bourdieu.

Simultanément nous prenions acte des positions de la F.C.P.E. (Andrieu) pour son prochain congrès d'Angers: le texte d'orientation de cette association de parents d'élèves a fait l'objet du dernier bulletin départemental. Révélant la véritable fonction de la décentralisation administrative, les dirigeants de la F.C.P.E. proposent un modèle de société substituant à la démocratie républicaine de délégation, une prétendue "démocratie" d'implication, dernier avorton de la doctrine sociale de l'Eglise. L'évolution pour le moins

inquiétante de cette organisation atteste du cours liquidateur engagé par les tenants officiels de la laïcité, en revanche elle nous confirme pleinement dans le diagnostic formulé par notre Fédération il y a deux ans: le mouvement laïque n'a plus de représentation fidèle à sa tradition, il s'agit de le reconstruire. Notre Fédération continuera modestement, mais d'ores et déjà efficacement d'y prendre sa place.

Tels ont été les temps forts de notre activité cette année, que nous pouvons maintenant qualifier de fédérale. De plus nous avons pu dans la foulée, ce qui va faire j'en suis certain plaisir à nos anciens, constituer une section sur Longjumeau à l'initiative de notre dynamique Max Leguem.

Une quinzaine de camarades présents dont six ont adhéré en feu de réunion. Par ailleurs une réunion du même type est prévue sur le secteur d'Evry-Corbeil-Etiolles le vendredi 15 juin. Nos amis G. Pica et R. Huron prévoient le même type de travail sur Orsay-Les Ulis-Massy-Palaiseau. Je crois que ces résultats attestent qu'avec nos moyens, sur l'orientation choisie par le congrès national, nous commençons d'obtenir des résultats significatifs.

Cet Editorial est en quelque sorte un rapport à moral: nous invitons en conséquence tous nos adhérents et sympathisants à venir nombreux participer aux travaux du congrès départemental de Massy.

Le Président:
Robert DUGUET.

Ci-dessous le texte d'une pétition rédigée par une Association Catholique Familiale, à propos du film de Jean Luc Godard "Je vous salue Marie". (La Rédaction)

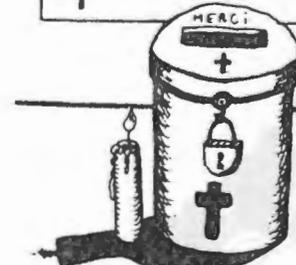


TRADITION FAMILLE PROPRIETE (TFP)

6, avenue Chauvard
92600 Asnières s/Seine
C.C.P. 17.544 98 U PARIS
Tél. : (1) 793.36.97

- Je m'associe à votre indignation contre le film "Je vous salue, Marie" et l'actuelle vague de films sacrilèges ;
- Je souhaite y associer mes parents, amis et connaissances : veuillez pour cela m'adresser gratuitement ___ exemplaires du présent envoi (lettre + "Aperçu" + formulaire) et/ou l'adresser directement à la liste figurant au verso ;
- Cette campagne ne peut s'étendre sans soutien financier, ci-joint ma contribution : _____ F.
(Chaque envoi coûte 2,50 F. Avec 50F, vous financez 20 envois ; avec 250F, 100 envois, etc...)

● Pour éviter une perte de temps dans notre comptabilité veuillez déposer exclusivement des sommes supérieures à 100F. ●

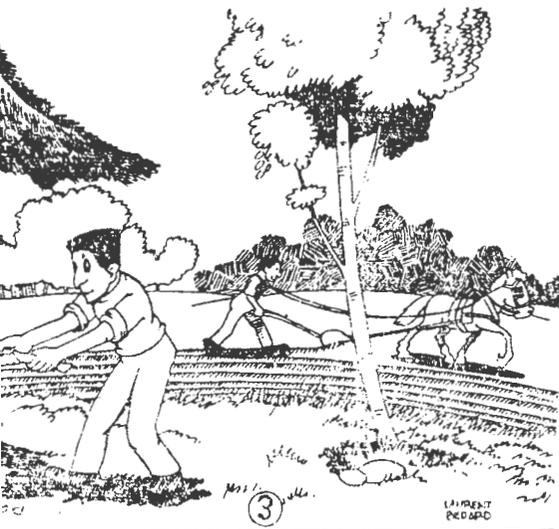




1.
Sauvés
du
nauffrage

Ci-joint une lettre de Max à propos des productions théoriques de "l'Association Economique et Créditiste" de Longjumeau. Nous signalons à nos lecteurs que la section de Longjumeau de la Libre Pensée a été constituée et que vous pouvez joindre son responsable à l'adresse suivante:

Max LEGUEM - 22bld du Dr Cathelin
91 160 LONGJUMEAU Tél: 909 42 90.



3.
Les véritables
richesses

Mon Cher Robert

Je t'envoie ce document pour information. Il a été distribué en ANJOU durant le mois de Juin 1984 (peut-être le connais tu déjà). Comme tu peux le voir en dernière page, les chèques sont à adresser à l'association économique et créditiste dont le siège social est à LONGJUMEAU. J'ai appris que le président de cette association habite 24 rue des Renoncules à LONGJUMEAU. Il s'appelle M.BOUTIE.



6.
Le Dieu
de la
civilisation

Je me suis fait passer pour un étudiant en théologie et je suis allé lui poser des questions. Il m'a expliqué que lui, n'était que le correspondant en France, le journal étant imprimé au CANADA.

Ce journal défend aussi une doctrine qui s'appelle le crédit social. Il m'a donné ce petit livre explicatif où est développée cette doctrine économique.

Tu remarqueras surtout les illustrations. Le méchant, sous entendu l'exploiteur ou le spéculateur est représenté avec des cheveux frisés et un nez juif. Exactement comme on représentait "YOUPIANO" sous l'occupation.



10.
Bienveillance
du
banquier

Toute cette saloperie pue l'extrême droite et l'église intégriste. Je pense que la Libre Pensée devrait y jeter un coup d'oeil.

Reçois mes sincères et fraternelles amitiés de Socialiste Républicain anti clérical.

Dans le dernier bulletin de la RAISON 91, nous avons examiné à la lumière de faits historiques concernant l'histoire du mouvement ouvrier et du syndicalisme enseignant antérieur à 1914, que l'idéologie laïque conçue dans le prisme jacobin du Parti Radical menait à un viol de la conscience des enfants par une éducation basée sur le patriotisme, l'obéissance et le culte de l'Etat Nation Républicain ainsi qu'à une annihilation totale de la liberté pédagogique des enseignants. Dans la suite de cet article, nous allons nous interroger sur la nature de l'Etat Français, prétendument républicain, et sur le sens du mot république.

On oppose bien souvent une monarchie qui conforte les "privilèges" et les particularismes régionaux à un jacobinisme qui les abolit. Or on oublie, à partir de ce postulat que la centralisation du territoire fut un long processus qui, de la monarchie à la fondation de l'Etat Napoléonien, en passant par l'épisode jacobin, aboutit à la création d'une bureaucratie administrative et étatique, l'une des plus lourdes du monde.

Ainsi les préfets, appelés de nos jours commissaires de la République, sont-ils les héritiers des Baillis, des Sénéchaux et des Intendants, le Président de la République faisant figure de Monarque.

Aussi pourrait-on paraphraser le poète breton GLENMOR qui parle d'une République qu'on a "installée sur le trône des rois".

Le mot République signifie "la chose publique" du latin ~~Pr~~ès-Publica, comme chacun sait. Or, dans ce royaume de France qui a tant de mal à devenir réellement Républicain, peut-on dire que les affaires de la cité sont réellement débattues par les intéressés eux-mêmes ? Sont-elles réellement la chose publique ?

Je rejoins à ce propos Roland BOSDEVEIX lorsqu'il affirme dans l'article de la RAISON (se reporter au bulletin précédent) : "De plus, dans la démocratie de délégation appelée aussi démocratie parlementaire ou démocratie bourgeoise, les élus décident au nom du peuple avec une sorte de blanc-seing et non un mandat impératif limité."

Est-ce le parlementarisme bourgeois qui rend une république vraiment républicaine ?

La seule note critique que j'apporterai à l'article de ROLAND BOSDEVEIX est une réserve sur cette confusion entre décentralisation et fédéralisme. La décentralisation qui se met en place, actuellement revient à restaurer le pouvoir de féodalités locales occupées par des notables locaux.

C'est dans le cadre de cette décentralisation que se met en place la gestion tripartite des établissements scolaires avec présence patronale et une immixtion des élus locaux ainsi que les associations locales dans la vie scolaire.

L'école laïque perd ainsi son indépendance et devient un champ de bataille où s'affrontent intérêts idéologiques et économiques.

Cette décentralisation ne ferait que prolonger le fédéralisme girondin. Le fédéralisme traditionnel du mouvement ouvrier français ne saurait avoir rien de commun avec le précédent. Cette décentralisation ne fait que renforcer l'Etat et les oligarchies locales.

Un tel examen ne peut que poser, en conclusion, des problèmes d'interrogation quand aux combats futurs de la Libre Pensée. Luttera-t-on avec efficacité contre le christianisme social et son projet corporatiste qui se profile sous l'hypocrisie "autogestionnaire" qui n'a d'ailleurs d'autogestionnaire que le nom en apparaissant comme les héritiers du jacobinisme, idéologie bourgeoise par excellence ? Nous laisserions aux cléricaux de droite comme de gauche une trop grande joie en apparaissant alors comme des "laïcards ringards" et conservateurs. D'autre part, peut-on encore de nos jours, en tant que Libres Penseurs, conforter une république qui fut, à plusieurs reprises, rouge du sang ouvrier (1793-1871- 1906-1908-1947 etc ...) CLEMENCEAU et JULES MOCH n'ayant fait que prolonger ROBESPIERRE.

S'il n'existe pratiquement plus de bourgeoisie anti-cléricale, c'est que la collusion entre la république bourgeoise et le cléricanisme ne laisseraient aux Libres Penseurs que le choix de revenir aux sources d'un anti-cléricanisme ouvrier, le seul qui fut authentiquement laïque puisque c'est dans les premiers congrès de la CGT où représentants du mouvement ouvrier et pionniers du syndicalisme enseignant débattaient des droits de l'enfant alors que l'anti-cléricanisme bourgeois nous préparait la boucherie de 1914/18.

Celui-ci n'est-il pas une forme plus subtile de confisquer le pouvoir aux citoyens en leur faisant croire qu'ils pèsent sur les décisions, alors que le véritable pouvoir, dans un Etat moderne, reste aux mains d'une techno-bureaucratie d'autant plus envahissante que nous nous trouvons dans un pays à tradition centraliste. Les masses populaires, elles, sont maintenues dans un état d'infériorité culturelle comme pour mieux subir la dictature des experts qui décident, ou leur donne, pour se consoler, le spectacle des débats parlementaires. Une école laïque bradée et démantelée ne saurait, d'ailleurs que renforcer cette situation.

Il est très commode de décréter que le fédéralisme est d'essence réactionnaire.

Certes c'était le cas de la Gironde qui représentait les intérêts de la bourgeoisie provinciale qui parfois se rallie à la monarchie.

Doit-on pour cela envier l'héritage jacobin qui s'est fondé sur la dictature bourgeoise du Comité de Salut Public. Le fédéralisme c'est aussi les clubs des faubourgs parisiens et l'esquisse d'un pouvoir populaire qui reposait sur la démocratie des sections et la Commune insurrectionnelle de 1793 qui annonce déjà la Commune de PARIS de 1871.

Il s'agit d'un authentique pouvoir populaire qui repose, non pas sur la notion bourgeoise de démocratie représentative, mais sur celui de la démocratie directe qui ne se comprend que comme une démocratie basée sur le mandat impératif et limité, révocable à tout moment. On oublie également que la guillotinerie, aux mains des Jacobins, fonctionna beaucoup plus contre les enragés et les hébertistes, les courants les plus radicaux de cette démocratie populaire naissante que contre les ci-devant aristocrates.

Oublierait-on que GRACIUS BABEUF fut incarcéré au moment où ROBESPIERRE et ses jacobins exerçaient une dictature bourgeoise sur le peuple des faubourgs. La République des Egaux de Gracchus BABEUF n'a d'ailleurs pas encore vu le jour, mais elle me semble plus proche de l'idéal républicain, celui qui doit réaliser l'égalité sociale par la démocratie directe, que le jacobinisme bourgeois qui n'est encore qu'un avatar d'une conception bureaucratique du pouvoir.

Cet idéal, les communards de 1871 tenteront de le réaliser également sous la forme fédérative, les Communes de France étant autonomes et liées par un pacte fédératif qui réalise l'unité de la République ouvrière.

Si le culte de l'Etat-Nation et de la démocratie bourgeoise fait accepter aux masses leur propre exploitation, celui-ci est il plus enviable, a-t-il un résultat différent que celui de Jesus-Christ ?

C'est dans une autre République que l'Idéal laïque pourra s'épanouir et que pourra enfin vivre une école laïque comprise comme une école du peuple, pour le peuple et par le peuple.

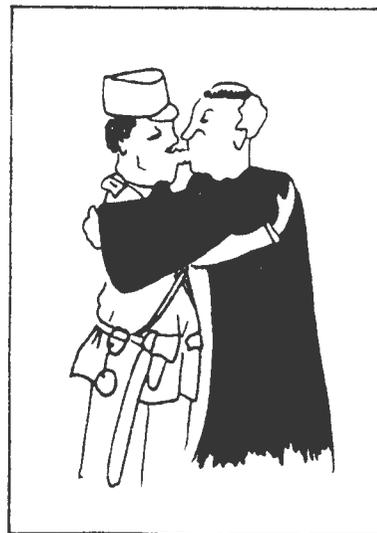
Face à la Marianne à la cocarde tricolore, il existe une Marianne des Communards qui brandissait le drapeau rouge et qui avait la peau brune.

La lutte contre l'ignorance est inséparable de la lutte contre l'exploitation de l'homme par l'homme et c'est dans ce combat que le libre penseur doit jouer son rôle d'éveilleur de consciences libres. Pour terminer, il me semble que l'unité du mouvement libre penseur est plus à même de se renforcer autour du concept de laïcité de l'Etat qu'autour de la défense de l'Etat Républicain.

N'oublions pas que le projet commun des libertaires et des écoles marxistes réside tout de même dans l'idée d'une société non étatique. Si les projets cléricaux, corporatistes technocratiques renforcent l'Etat et le rendent plus autoritaire, la laïcité, en permettant la diffusion du savoir et la formation de consciences libres, n'a de valeur que si elle se donne comme but l'abolition du principe d'autorité qui se retrouve dans les concepts appelés "DIEU" ou "l'ETAT".

P.S. Je n'ai pas été choqué par l'article de Roland BOSDEVEIX comme cela a été dit abusivement dans le dernier bulletin départemental, je suis en effet d'accord sur l'ensemble de ses positions, mis à part la réserve que j'émetts dans cette confusion entre fédéralisme et décentralisation.

GERMINAL PICA.



Cher Camarade,

J'ai lu hier avec retard La Raison 91, je crois aujourd'hui utile de faire part de mes réactions.

Il y a d'abord un article contre la décentralisation pressentant un point de vue jacobin défendable ; Certes il est préférable à mon point de vue de faire des adaptations locales plutôt que d'imposer de haut et de loin une uniformité que notre époque accepte difficilement et le prédécent du centralisme démocratique n'est guère encourageant. Mais surtout une formule "Saint Andrieu" ne me paraît pas favorable pour engager un débat sérieux sur la question de l'école.

Même si des éléments souvent plus intégristes et conservateurs que beaucoup de croyants en font leur cheval de bataille, le problème de l'école ne se limite pas à la question religieuse et comprend beaucoup d'autres choses.

J'approuve donc la F.C.P.E. et aussi ABREGERE d'aller plus loin essayant de comprendre les points de vue de ceux qui soutiennent l'école privée. Quand la pratique religieuse est en décroissance même dans les régions les plus catholiques, quand des messages du pape sont mal reçus par les fidèles (noire contraception) comment se fait-il qu'un mouvement important qui ne se limite pas aux croyants et aux rétrogrades puisse se développer ?

L'adaptation de l'école au monde moderne depuis qu'elle intègre obligatoirement les jeunes jusqu'à 16 ans et pratiquement jusqu'au temps du service militaire, une école qui n'a plus que peu de points communs avec le passé inquiètent tout le monde, quelles solutions trouver ? La réponse n'est pas facile.

Il y a la Libre Pensée des esprits ouverts qui allant au delà de 1905 essaient de comprendre le monde actuel. Sommes nous si peu sûrs de notre point de vue qu'on doive leur interdire la confrontation avec des adversaires qui ne sont pas nécessairement de mauvaise foi ?

Refuser d'entendre une autre voix fut-ce en distinguant colloque et table ronde ne me paraît pas être l'attitude souhaitable d'un être raisonnable. C'est en outre une façon certaine d'éloigner de soi une partie de l'opinion.

Je ne sais comment sera apprécié mon point de vue, je souhaite que ceux qui le partagent expriment à haute voix leur pensée plutôt que de s'éloigner en silence laissant en présence des combattants décidés à s'ignorer.

Amicalement

Vous pouvez prendre connaissance d'une lettre de René NOUELLE, qui défend pour ce qui le concerne la position inverse du dernier éditorial de la Raison 91, quant aux propositions actuelles de la F.C.P.E. Andrieu. Dans le cadre de la libre discussion des idées, nous lui ouvrons nos colonnes. (La Rédaction).



Cherchez l'intrus...

CONGRES FEDERAL DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - 91 -

Dans l'état actuel du débat laïque, le congrès de l'Essonne de la Ligue des Droits de l'Homme ne peut se contenter d'une situation réintroduisant un retour à la Loi DEBRE ; conformément à sa tradition républicaine la Ligue des Droits de l'Homme doit exiger de nouveau l'abrogation des lois antilaïques.

Le Congrès considère que l'école de la République est la seule institution pouvant garantir la liberté de conscience des citoyens à ce titre elle affirme que le droit d'instruire doit rester une délégation de l'autorité de la République, CONFIEE A DES MAITRES INDEPENDANTS DES POUVOIRS LOCAUX. Elle juge contraire aux droits du citoyen d'intégrer les associations dans le fonctionnement de l'école pour y venir définir des projets d'établissement locaux. En outre le congrès demande la remise en cause du protocole d'accord HERNU SAVARY qui prévoit les modalités d'introduction de l'institution militaire dans l'école.

CI-JOINT UN TRACT DIFFUSE PAR LES CAMARADES
D'ORSAY. VALLEE DE CHEVREUSE.

COUCOU LES REVOILA, LES CLERICAUX REVIENNENT
EN FORCE A ORSAY.

Que l'évêque se promène dans les
églises c'est son droit mais qu'il se serve
du gymnase d'ORSAY pour le transformer en
église cela est de la provocation envers les
contribuables. On a eu l'impression que l'on
revenait à la féodalité où le seigneur-
évêque, pendant une semaine, faisait la
tourné des sujets de la sainte église !

Avant la guerre il n'y avait que
l'école laïque, il a fallu le passage des
nordes nazies pour que s'ouvre une école
paroissiale, puis ensuite un cours secondaire
affilié à l'enseignement diocésain.

Les premières subventions aux écoles
catholiques n'ont été dénoncées que par la
Libre Pensée. Aujourd'hui la municipalité
actuelle n'a pas hésité, c'est par dizaines
de millions de centimes qu'elle arrose ces
écoles, véritables SEGREGATIONISTES.

L'histoire d'ORSAY retiendra le nom des
élus qui sèment la haine entre les habitants
et cela dès leur enfance.

La ségrégation dès l'enfance est la
plus honteuse des ségrégations. Comment
voulez-vous que règne la concorde entre les
hommes si dès leur enfance on les sépare au
nom d'une philosophie quelconque ?

Ceux que les dernières élections ont
conforté ne peuvent nier qu'ils sont là que
grâce à l'extrême droite.

Rappelons que ceux qui en 1939 défilaient
en criant "La France aux Français" se sont
enfuis en 1944 en suivant l'armée nazie en
l'étranger.

Et ce sont leur descendants qui appuient
le cléricisme à ORSAY en se targuant du
nom de démocrates ou de républicains !

Contre l'hypocrisie cléricale venez
nous rejoindre à la Libre Pensée de
L'ESSONNE.

DEMANDE D'ADHESION A LA LIBRE PENSÉE

Nom et prénom _____
Profession _____ Age _____
Adresse _____
Code Postal | | | | |

Bulletin à adresser à :

Libre Pensée - 10-12, rue des Fossés Saint-Jacques 75005 Paris

Pour prendre contact directement avec la
Fédération: Robert DUGUET 8 Allée Baden
Powel YERRES 91 330 tél:948 47 76.

de suis fille d'émigré, et comme beau-
coup d'enfants d'émigrés, la République que
j'aime, ce n'est pas la France du béret
basque et de la baguette sous le bras, ni
de la soupe aux choux, ce n'est pas la
France de Pétain que mes grands parents
sont venus habiter, c'est la France univer-
selle. C'est ici qu'ils se sentent à l'aise
et moi c'est le lien qui m'attache à mon
pays."

Catherine KINZTLER (lors de sa
conférence de Massy le 23 Avril).



La Raison

mensuel de la Libre Pensée

JOURNAL MENSUEL de LA LIBRE PENSÉE

En vente :
Principaux Dépositaires et Kiosques

10-12, rue des Fossés-St-Jacques
75005 PARIS

Abonnement : Un an 65 F - Etranger 90 F
LA RAISON : C.C.P. PARIS 12449 59 X

L'IDÉE LIBRE

REVUE
de Culture individuelle et de Rénovation sociale
Fondée en 1911

10/12, rue des Fossés-St-Jacques
75005 PARIS

Abonnement : 6 numéros 60 F - Etranger 70 F
L'IDÉE LIBRE : C.C.P. PARIS 4665 19 S

Arguments

L'INCROYABLE RETOUR...

article publié par Roger LABRUSSE, actuel président de l'Union Mondiale des Libres Penseurs, en 1979 dans les colonnes d'Humanisme (revue du Grand Orient de France). Pour le lecteur de 1985 cet article fournit un éclairage très intéressant sur deux points :

1) il localise précisément le début de l'offensive antilaïque au lendemain de la première guerre mondiale.

2) il caractérise la création des Associations d'Action Familiale comme une mesure dirigée contre l'édifice laïque.

□ Celui qui aurait annoncé aux générations qui se sont succédées depuis 1882 jusqu'à 1939, que la conception laïque de l'État et les dispositions institutionnelles en découlant, seraient, non seulement remises en question mais bouleversées dans le cadre d'une future République française, aurait été considéré comme un prophète incroyable ou un voyant exceptionnel.

Le phénomène de laïcisation n'était-il pas l'aboutissement d'une longue évolution qui, depuis le XVI^e siècle avait progressivement libéré la pensée des emprises dogmatiques et les institutions de l'adhésion à une religion d'État ?

La grande œuvre d'hier

Les textes législatifs et réglementaires qui, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, avaient consacré cette évolution (enseignement public obligatoire, gratuit et laïque, laïcisation des établissements publics, séparation des Églises et de l'État), apparaissent comme le résultat d'un persévérant combat de l'Humanisme - une conquête de libertés - étroitement intégrées à l'essence-même du régime républicain.

C'était au point que, même après l'appel au ralliement de Léon XIII, l'on ne pouvait recevoir, tant dans les consultations électorales que dans la vie politique en général, de brevet de vrai républicanisme, si l'on n'adhérait pas sans restriction à cette laïcité de l'État et de l'enseignement.

Notre propos n'est pas de montrer la parfaite logique de cette opinion : il consiste à établir le constat - pour nous amer - de la remise en cause d'une des plus hautes œuvres de nos grands et arrière-grands-pères, dont la conviction était qu'elle devait être irréversible.

"L'Éducation peut changer la face du monde"...

Pourtant, dès la fin de la guerre 1914-1918, un observateur averti, aurait pu en douter.

D'abord, il n'aurait pas oublié que l'Église n'avait jamais admis son éviction d'importants secteurs de la vie publique ni les tentatives pour limiter son rôle à la seule fonction de dispensatrice de la Foi dans l'enceinte des lieux du culte. Certes, avec Léon

XIII, l'adoption d'une nouvelle "hypothèse" selon l'acception théologique, avait pu faire croire qu'elle se résignait au nouvel état de fait ; ce n'était que pour inaugurer, dans un contexte nouveau, une meilleure tactique en vue de réimposer, un jour, la "thèse".

Celle-ci - qui est "d'amener le Monde à l'unité de la Foi", (Encyclique *Immortale Dei*) - restait en effet, intangible. Si, pendant longtemps, n'était apparu aucune prétention ecclésiastique de régir l'enseignement et, s'il n'existait aucun texte évangélique impliquant pour l'Église, une vocation impérieuse en ce domaine, l'exécution de cette fonction enseignante que lui a délégué, en fait, le pouvoir monarchique, pendant des siècles, lui a appris que cette fonction était un précieux moyen, sinon le meilleur, de propagation de sa doctrine, de perpétuation de son influence.

Elle a découvert que, selon la réflexion de Leibniz, **celui qui se rend maître de l'éducation peut changer la face du monde.** Aussi, après les enseignements des années d'épreuve et les avatars que l'anticléricalisme lui a infligés, de 1880 à 1914, va-t-elle juger opportun de codifier ses prétentions en matière scolaire ; pour ce faire, elle va profiter de l'atmosphère de décrispation politique intérieure, provoquée par la guerre. Combien de Français savent-ils que les Canons officiels de l'Église en matière scolaire datent seulement de 1917 ? C'est, en effet, dans le **Codex juris canonici**, rédigé par ordre de Pie X et promulgué, en 1917, par Benoît XV, que se trouve contenue la thèse qui va désormais, asseoir les revendications de l'Église sur un document officiel.

	1372
Des "Canons" ...	1373
	1381
	1382

qui portent loin...

La connaissance de ces Canons est indispensable à qui veut juger de la position de l'Église dans la bataille scolaire, saisir la portée des avantages qu'elle a obtenus avec les lois Debré - et, surtout Guermeur - connaître jusqu'où vont ses prétentions en ce domaine.

C'est le Canon 1372 selon lequel l'instruction religieuse et morale doit avoir la première place dans l'enseignement, **cette instruction étant celle dont l'Église catholique est la seule dépositaire.** C'est le Canon 1373 qui précise que l'enseignement ne doit être séparé, ni en droit ni en fait, de l'enseignement profane et qu'il doit être reçu à l'intérieur de l'école. C'est le Canon 1381 qui pose comme principe que, dans n'im

...esse doit être soumise à l'autorité et au contrôle de l'Église. C'est le même Canon qui confère aux évêques le droit d'exclure, au nom de la religion et des bonnes mœurs, les maîtres et les livres dangereux. C'est le Canon 1382 qui prolonge l'autorité de l'Église sur les œuvres post-scolaires (oratoria) et sur toutes sortes d'études, en dehors de l'enseignement normal (scholas quaslibet).

Dès lors, va se manifester un renversement du dynamisme offensif qui, peu à peu, va être transféré aux milieux confessionnels.

A peine dans le feu de l'Union Sacrée, les laïques remarquent-ils la lettre collective de l'Épiscopat (mai 1919) qui réclame, pour les écoles confessionnelles, des subventions proportionnelles au nombre de leurs élèves; en peine, mesurent-ils la portée du vote de la loi du 25 juillet 1919 qui autorise l'État et les collectivités publiques à reconnaître et à subventionner les écoles privées d'enseignement technique. Et, pourtant, cette mesure est significative: d'abord, en incitant les initiatives privées confessionnelles et patronales à créer des établissements de formation professionnelle, l'État se donne un alibi pour se dispenser des efforts que l'intérêt public devrait lui imposer; en cela, cette loi Astier peut être considérée comme l'ancêtre monteux de la loi Guerneur. Par ailleurs, elle stimule les revendications cléricales: pourquoi refuser à l'enseignement du calcul ce qu'on accorde à l'enseignement ménager?

Ces revendications sont encouragées, par ailleurs, par un relâchement de l'attitude des Pouvoirs publics (reprise des relations avec le Vatican(1), autorisation de retour accordées à certaines congrégations). Après la chute du gouvernement Herriot, en 1925, le régime spécial, institué en Alsace-Lorraine par les Allemands (caractère officiel des écoles privées, prêtres payés par l'État) est maintenu, malgré les protestations des laïques qui estiment que la loi française doit s'appliquer sur tout le territoire français.

L'Église va alors accentuer son action dans tous les milieux (création de mouvements de jeunesse chrétienne, constitution de l'Action catholique, etc.), tandis que l'esprit public semble insensiblement se transformer. Les acteurs historiques qui ont suscité la "laïcité" s'estompent; les jeunes générations sont moins sensibles à ce qui leur apparaît comme une bataille de principes et non plus comme une question de régime. L'attention populaire est de plus en plus fixée sur le problème social.

Il n'est pas jusqu'à l'apparition de l'État socialiste qui ne joue indirectement son rôle dans le conflit scolaire: effrayée par cette

installation d'un socialisme en Europe, la bourgeoisie, phénomène familier, se rapproche de l'Église. Un lent grignotage des positions laïques s'opère (distribution de fonds publics aux pupilles des écoles privées, subventions aux missions catholiques plus larges qu'à la mission laïque.)

Le monde ne s'y trompe pas:

Nous sommes dans une période de réaction caractérisée. Le Parti républicain, reculant devant son œuvre, est, depuis vingt ans, l'arme au pied. Les mêmes personnages qui criaient bien haut: le cléricisme c'est l'ennemi, nous prêchent effrontément l'entente avec le pape et la font. (Le Grand Pan 1927):

Victoire fasciste... défaite laïque...

Pourtant, jusqu'en 1939, les hommes politiques au pouvoir, même ceux qui sont considérés comme les plus réactionnaires (Tardieu et Laval), ne conçoivent pas de porter la main sur les dispositions fondamentales découlant, en matière scolaire, du principe de la neutralité de l'État. Dans son ensemble, l'opinion, principalement dans les milieux populaires, reste, malgré tout, attachée à la notion de laïcité qu'elle identifie toujours avec la République. Les événements vont lui donner raison.

Au lendemain de la défaite de 1940, la République balayée, l'"État français" de Pétain rejette principes et institutions qui ont caractérisé l'instruction publique depuis 1882. Les écoles normales primaires sont dissoutes. Les instituteurs doivent inculquer la notion des devoirs envers Dieu. L'instruction religieuse est introduite dans les horaires comme option; des notions sur la civilisation chrétienne sont insérées dans les cours de morale, elle-même ouverte sur le mysticisme. Toutes les interdictions concernant les congrégations sont abrogées; et des subventions sont autorisées en faveur des écoles privées qui connaissent des difficultés financières.

Amertume et chouanneries

Il va être d'autant plus amer du rétablissement, en 1945, de la "légalité républicaine" qui entraîne l'abrogation des textes de Vichy et la remise, pure et simple, en vigueur, du statut scolaire laïque de la III^e République.

La nouvelle majorité politique; issue de la Résistance, bien que comprenant une forte proportion de démocrates chrétiens (M.R.P.), n'ose pas encore s'attaquer de front à ces principes de laïcité qu'elle a inscrite dans la Constitution de la IV^e République. Entre 1945 et 1958, le même scénario qu'entre 1919 et 1939, va se développer: c'est par la bande, sans oser toucher aux principes qu'on viendra en aide à l'enseignement confessionnel dont les revendications tourneront à l'arrogance.

Deux affaires révèlent la détermination des dirigeants catholiques. A l'occasion de kermesses, au profit de leurs œuvres, ils refusent de payer les taxes, afin de protester contre la suppression des subventions accordées par Vichy et créent une agitation autour des procès engagés. Un amendement à la loi de finances de 1947 permet aux conseils municipaux d'exonérer ces kermesses de la taxe sur les spectacles.

C'est, ensuite, le débat autour de la situation des écoles privées des houillères nationalisées. Les laïques prétendent les ériger en écoles publiques; les confessionnels leur garder un caractère privé. Ce débat divise le Gouvernement; un vote de l'Assemblée nationale tranche le conflit en faveur du caractère public et laïque de ces écoles. Au point partout.

L'escalade confessionnelle

Pour un temps, la formule du tripartisme, à majorité "laïque" (M.R.P. - socialistes - communistes), "bloque", au sommet, les revendications de l'enseignement privé. Mais, dès l'échec de la formule, celles-ci s'affirment avec le décret dit "Poinso-Chapuis" qui habilite les associations familiales à gérer des services destinés à aider les familles éprouvant des difficultés matérielles pour l'instruction de leurs enfants et leur permet de recevoir des subventions publiques. Les organisations, groupées dans le Comité national d'action laïque, dénoncent, en ce texte, une atteinte évidente à la laïcité; l'école publique étant gratuite, les seuls bénéficiaires du décret seront les familles dont les enfants fréquentent les écoles privées payantes. Leurs protestations s'enlisent dans les opportunités politiques. Le système électoral des apparentements, qui déporte vers la droite la coupure politique en incluant les socialistes dans les combinaisons centristes, favorise la pression catholique.

Elle arrache d'une nouvelle majorité en 1951 le vote des lois dites "Marie", le 21 septembre, et "Barangé", du 28 septembre. Ces textes accordent à l'enseignement privé des avantages qui, s'ils ont encore un caractère de compromis parlementaire, ébranlent sérieusement l'édifice laïque.

Par la loi "Marie", le bénéfice des bourses d'État est étendu aux élèves de l'enseignement privé; la loi "Barangé" institue un compte spécial du Trésor chargé de mettre à la disposition du chef de famille une allocation trimestrielle pour chaque enfant recevant l'enseignement du premier degré et plus tard, pour ceux des écoles maternelles et des cours complémentaires.

Une singulière différence est introduite entre les familles au profit de celles dont les enfants fréquentent les écoles privées: l'allocation, au titre des écoles publiques est, en effet, mandatée à la Caisse départementale scolaire, gérée par le Conseil général, tandis que l'Association des parents d'élèves reçoit directement l'allocation pour "école privée".

Le droit des parents, invoqué par l'Église est ainsi reconnu à ceux qui sont avec elle, victoire incontestable pour la "thèse". Par un reste de pudeur, on trouve une misérable astuce pour ne pas paraître subventionner l'établissement confessionnel en tant que tel: on précise que les fonds doivent être affectés, en priorité, à la revalorisation du traitement des maîtres de l'enseignement privé. Le souci social couvre l'aide à l'école privée. Il est cependant évident que l'État, puisqu'il paie des enseignants ecclésiastiques, porte ainsi une évidente atteinte au principe de sa neutralité.

Les derniers scrupules d'une République à la dérive vont être balayés par les événements de [mai 1958].